

Saint-Trivier-de-Courtes s'équipe d'un défibrillateur

Chaque année, **40.000 à 60.000 personnes meurent en France d'un arrêt cardiaque**. 90 % des arrêts cardiaques chez l'adulte sont dus à une cause cardio-vasculaire, dont l'infarctus du myocarde. Le plus souvent, il s'agit d'une fibrillation ventriculaire, c'est-à-dire un trouble du rythme cardiaque correspondant à des contractions rapides, irrégulières et inefficaces des ventricules du cœur.

Face à l'accident cardiaque aigu, la défibrillation doit avoir lieu dans les **5 minutes qui suivent**. La réanimation cardio-pulmonaire est vitale dans l'attente de l'arrivée des secours. La Commune de **Saint-Trivier-de-Courtes**, soucieuse de contribuer à la sécurité des utilisateurs de ses installations sportives et culturelles, s'est donc engagée dans une campagne d'installation de défibrillateurs avec l'aide de Schiller France et [MediProStore](#).

Depuis l'arrêté du 02/09/2010, la signalétique des DAE a été harmonisée et il est devenu plus facile de les repérer. Un cœur blanc avec un éclair ainsi qu'une croix blanche sur un fond vert sont représentés sur les panneaux indiquant leur présence et généralement sur le coffret de chaque défibrillateur :



Dans la majorité des cas, les victimes d'un arrêt cardiaque étaient déjà identifiées comme des malades cardiaques et suivaient un traitement mais l'arrêt cardiaque peut aussi arriver brutalement, sans signes avant-coureurs. Chaque citoyen peut un jour se trouver confronté à un arrêt cardiaque et peut devenir le premier maillon de toute une chaîne de secours.

A quoi sert un défibrillateur ?

Il y a encore quelques années, le défibrillateur était un appareil dont l'usage était strictement réservé au personnel médical et aux services de secourisme. Cependant, les sauveteurs peuvent arriver trop tardivement sur les lieux de l'incident en dépit de leurs efforts. Avec une application tardive du choc électrique, la personne victime de **l'arrêt cardiaque perd 10% de chance de survie toute les minutes.**

Afin de remédier à cela, l'utilisation de l'appareil **a été étendue vers le grand public depuis le 4 Mai 2007.** Aujourd'hui, le témoin d'un accident cardiaque peut disposer d'un dispositif de défibrillation et est en mesure de pratiquer le choc sans attendre l'arrivée de secours sur place.

Avec l'installation de tels équipements à **Saint-Trivier-de-Courtes**, la volonté de la municipalité est de mettre tout en œuvre pour garantir la santé et la sécurité des concitoyens.

Ces appareils totalement automatisés peuvent être utilisés sans risque. Il suffit de disposer les patches aux endroits indiqués et de suivre les instructions vocales.

Lieux d'implantation des appareils

Voici la liste des lieux dans lesquels vous pourrez trouver un défibrillateur dans notre commune :

- rue Jules FERRY sur le mur de l'école primaire, à côté du Skate Park
- Grande Rue sur la façade de la mairie
- rue du Stade, au stade municipal, sur le bâtiment d'accueil du Club de football (début 2019)

Comment réagir en cas d'arrêt cardiaque ?

Il y a trois gestes à faire : appeler, masser et défibriller :

1. Appeler : pour déclencher très rapidement les secours spécialisés et gagner du temps dans la prise en charge, demandez aux témoins d'alerter ou si vous êtes seul faites le vous-même. **15, 18 ou 112 en disant "arrêt cardiaque"** et commencez la réanimation.
2. Masser : il faut débiter immédiatement le massage cardiaque en attendant la mise en place d'un défibrillateur. Le massage cardiaque consiste à appuyer régulièrement et fermement sur le thorax d'une victime. Ces compressions thoraciques font circuler le sang dans le corps lorsque le cœur ne peut plus le faire lui-même. **Masser 100 fois par minutes : appuyer et relâcher alternativement en mettant les mains l'une sur l'autre au milieu de la poitrine.**
3. Défibriller : les électrodes doivent être collées sur la victime (une sous la clavicule et l'autre sous le sein gauche). Une fois connecté, le **défibrillateur indique qu'il réalise une analyse** du rythme cardiaque et qu'il ne faut pas toucher la victime. Cette analyse dure quelques secondes. Il est important de ne pas toucher la victime pour ne pas perturber l'analyse.

Il y a ensuite deux possibilités :

- Choc recommandé : l'appareil choque ou propose de choquer (suivant qu'il est entièrement automatique ou semi-automatique) ; on appuie alors sur le bouton qui clignote. Ne pas toucher la victime.
- Choc non recommandé : on reprend le massage cardiaque jusqu'à l'arrivée des secours et ce, **sans jamais retirer les électrodes ou éteindre l'appareil.**